

EPHC – assemblée générale ordinaire année 2020

le 26 septembre 2021

L'AG ordinaire concernant l'année 2020 a lieu ce 26 septembre 2021 en présence de 15 adhérents et 7 représentés (pouvoirs). Le quorum de $\frac{3}{4}$ des adhérents étant atteint et dépassé, l'assemblée peut délibérer valablement.

Précision : les conditions sanitaires liées à la pandémie du Covid ont rendu difficile la tenue de cette AG ordinaire plus tôt dans l'année.

Un scrutateur de séance et un distributeur de parole sont nommés.

RAPPORT MORAL

- objet de l'association et ses missions

L'article 2 des statuts de l'association précise que « *L'association a pour objet de structurer et de fédérer l'action de ses membres qui ont en vue de réaliser un projet d'habitat groupé participatif comprenant 16 à 18 logements.* »

Cet objectif a été atteint avec la réception des appartements en décembre 2019. Il convient donc maintenant de modifier l'objet et les missions de l'association.

Il est convenu que l'association a pour objet de :

- faciliter, voire organiser, les relations en interne et celles tournées vers l'extérieur (voisinage, autres associations, EHPAD, etc...),
- faciliter la communication et la circulation de l'information entre les résidents.

Elle témoigne de la volonté du groupe à atteindre l'objectif donné et à définir un devenir.

- règlement d'usage social

Un règlement sera proposé pour discussion et accord par le groupe de travail RI (règlement intérieur). Ce GT est ouvert à tout adhérent.

Une 1ère mouture pourra être adoptée et abondée ou modifiée au fil des années si besoin.

Nota : il est demandé aux différents GT d'afficher les dates et heures de réunion afin que chacun puisse y participer selon son souhait.

→ Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Note complémentaire : Nous avons eu au cours des échanges de l'AG le plaisir d'entendre Paul Cazin exprimer son contentement de vivre à Calmette. C'est un signe important de la bonne ambiance régnante.

RAPPORT D'ACTIVITE

En raison des contraintes sanitaires dues à la pandémie du Covid, l'association n'a pas eu réellement d'activité durant l'année 2020. Toutefois, il faut signaler 3

journées TIC (travaux d'intérêt collectif) qui ont réuni un bon nombre de membres, contribuant également à la vie de l'association en plus de celle de la copropriété.

→ Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

(voir en pièce jointe).

Se pose la question de la couverture Responsabilité Civile. Porter une attention à ce qui relève de l'assurance de la copropriété et de celle de l'association.

Par exemple, si quelqu'un se blesse au cours d'un TIC, quelle assurance pourrait intervenir ?

Si l'activité concerne uniquement la vie de la copropriété (entretien, amélioration des lieux, travaux,...), on peut considérer que la RC de la copropriété serait celle à appeler.

Dans le cas d'une activité de loisirs (ateliers divers, échanges de savoirs,...), la RC serait celle de l'association.

Le don de 79,21 € pourrait-il être utilisé pour l'abonnement à un blog dédié à la boîte à livres ?

A priori, le blog de notre copropriété peut héberger un sous-domaine gratuitement.

→ Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

MONTANT DE LA COTISATION 2021

Le coût d'adhésion à 10 € est maintenu.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CA

président : Joël Gernez

trésorière : Evelyne Bertrand

secrétaire : Catherine Montagne

→ Réélus à l'unanimité.

AUTRES SUJETS

Venue prochaine de l'association « Groupe Mammalogique Normand » pour nous conseiller et nous aider à créer un ou des passages vers notre jardin pour favoriser les déplacements et l'accueil du hérisson d'Europe.

Propositions d'activité (non limitatives) :

- séances de partage des connaissances en informatique,
- extension du potager,
- atelier de fabrication du pain au levain,
- atelier de couture (tous niveaux – les mardis soir?),
- cours de yoga par un professeur,

- fin d'après-midi jeux de société (17-19 h).

Nota : afin que les diverses activités puissent être couvertes par l'assurance Responsabilité Civile de l'association, il est nécessaire de les annoncer quelques jours avant par mail (fait preuve). Adresser à la secrétaire l'intitulé de l'activité, un petit commentaire, les date et heure.

La prochaine réunion EHPC pourra être couplée avec la prochaine réunion plénière de la copropriété prévue le 10 octobre 2021.

La prochaine AG ordinaire concernant l'année 2021 devra avoir lieu au début de l'année 2022.

La séance est levée à 19h30 et suivie d'un apéritif.

Caen, le 28 septembre 2021

Joël Gernez, président

Catherine Montagne, secrétaire